



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018
DELIBERATION N° : 2018.02.05

OBJET : OPAH INTERCOMMUNALE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A UN PROPRIETAIRE BAILLEUR A JONQUIERES – Mme NOWAK

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.5 – Subventions / 7.5.6 – Subventions aux particuliers

Date de convocation : 5 Avril 2018
Membres en exercice : 27
Membres présents : 19
Représentés : 07
Non représenté : 01

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

L'an deux mil dix-huit, le DOUZE AVRIL à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Etaient présents : LBISCARRAT – Maire / JC. AILLOT – C.MAFFRE – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint / M.CHRETIEN – H.FAURE – C.ORTIZ – LCHAVANY – P.RELING – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – L.BUFFA – S.TRIBOLET – P.BELMONTET – P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés : GA.FLEURY par LBISCARRAT / G/RATAJEZAK par M.QUESTA A.SCIACQUA-LERIDON par F.PANZA / S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN / A.PERIN par JC.AILLOT / MC.FOLIO par T.VERMEILLE / S.VANDEVOORDE par P.BELMONTET

Non représenté : E.CRETIN-RAFFET

Secrétaire de séance : Hervé FAURE

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat 2011-2016, la CCPRO a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale, qui a pour objectif d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réhabiliter leur logement grâce à des aides financières spécifiques de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), de la Région PACA, du Département de Vaucluse, de la CCPRO ainsi que de chacune des 5 communes actuellement impliquées dans le dispositif.

La Convention d'OPAH signée par l'ensemble des partenaires précités est active depuis le 12 Septembre 2012 et l'avenant de prolongation de 2 ans a été signé en date du 8 Janvier 2016.

Suite à l'agrément de l'ANAH intervenu le 6 Mars 2015 et à la décision du bureau intercommunautaire du 31 Mars 2016, il est proposé au Conseil Municipal de donner son aval sur l'attribution à Mme NOWAK, propriétaire bailleur d'un logement sis à Jonquières, 9 rue de la Frache, d'une subvention de 2 214 €, pour des travaux lourds d'un montant total de 50 893 €.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé et le rapport présentés par Monsieur le Maire à l'urbanisme,

M 2018 -

Envoyé en préfecture le 16/04/2018
Reçu en préfecture le 16/04/2018
Affiché le **18 AVR. 2019**
ID : 084-218400562-20180412-2018_02_05-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 AVRIL 2018** N° : **2018.02.05**

VU la décision du bureau intercommunautaire n° 2017.047 en date du 12 Octobre 2017 portant attribution d'une subvention à Mme NOWAK, propriétaire bailleur à JONQUIERES,

VU le Programme Local de l'Habitat, approuvé par délibération du conseil communautaire n° 03/2011 en date du 17 Janvier 2011,

VU la convention d'OPAH « centres anciens » du 12 septembre 2012 et son avenant n°1 signé le 8 Janvier 2016 qui prolonge celle-ci de 2 années,

VU la convention financière signée entre la CCPRO et la région PACA fixant les conditions dans lesquelles la CCPRO versera l'aide régionale aux bénéficiaires pour le compte de la Région et la Région remboursera à la CCPRO les avances effectuées,

VU le budget annuel prévu pour l'OPAH,

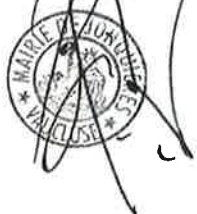
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- 1° - **DECIDE** d'attribuer une subvention de 2 214 € à Mme NOWAK, propriétaire bailleur d'un logement sis à Jonquières – 2 rue de la Frache, pour des travaux lourds d'un montant total de 50 893 €.
- 2° - **DECLARE** que les crédits sont ouverts au budget principal 2018.
- 3° - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 13 avril 2018,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 18 / 04 / 2018 à :

- Comptabilité → do mair
→ CC PRO